

## La syntaxe dans la Grande Grammaire Historique du Français.

Claude Muller, Université Bordeaux Montaigne et UMR CLLE.

Dans le corps de l'ouvrage, la partie dévolue à la syntaxe prend place dans le volume II, c'est la partie 6, faisant suite à la partie 5 du volume 1, morphologie et morphosyntaxe, et précédant une innovation (présentée comme telle, vol.1, p. 4), la partie 7 : Sémantique grammaticale. Je limiterai mes remarques, sauf exception, à cette partie 6.

La brève introduction présente bien les enjeux essentiels, l'évolution d'une langue « faiblement configurationnelle », le latin, vers un schème TVX, T représentant un topique ou un élément focalisé, la constitution progressive d'un syntagme verbal, et en parallèle celle d'un syntagme nominal plus rigide ; puis l'évolution vers l'ordre SVO. De façon très intéressante mais non développée, la ressemblance structurelle entre le groupe verbal et le groupe nominal est signalée (p. 969).

Le chapitre 33, « la syntaxe interne au groupe nominal », décrit l'émergence de la catégorie déterminant devant les noms communs, dès les débuts de la langue (p. 973), avec, en frontière gauche du syntagme, une position qui distingue le français du latin (et aussi d'une autre langue romane, le roumain). On lira la brève description de l'indéfini pluriel *uns, unes*, qui disparaît à partir du 15<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la naissance de l'article partitif est plus développée, qui suppose qu'une préposition *de* logiquement bilatérale devient « unilatérale » (p. 985), ne se comportant plus syntaxiquement comme un marqueur d'objet indirect lorsque le nom ainsi introduit est complément d'un verbe. Cet article issu d'une préposition est différencié de deux éléments proches sémantiquement, parce que liés aussi au marquage partitif, le *de* des quantifieurs (*moult / trop de N*) et celui des indéfinis négatifs en position d'objet direct (*Personne n'a donné d'argent*). Les différences sont bien établies, même si il manque sans doute ici un examen de ce que malgré tout ces différents *de* ont en commun, l'expression de la partitivité d'un contenu nominal.

L'aboutissement de cette description est une succession hiérarchisée des positions des déterminants, détaillées p. 994-995, synthétisées p. 999. Je remarque que la position très haut placée dans cette hiérarchie de l'article partitif exclut toute assimilation avec le *de* sémantiquement proche pourtant qui suit certains termes de quantité : *beaucoup de* est dans la liste D3, alors que le partitif avec les autres articles est en D2. Pourtant, dans *beaucoup d'élèves sont absents*, il semble naturel d'analyser *d'élèves* comme un « partitif »<sup>1</sup> sous-jacent (*beaucoup de (des) élèves*) alors que *beaucoup des élèves* doit combiner le *de* du quantifieur avec le défini *les*, cet article succédant nécessairement au quantifieur.

Cette synthèse, originale à bien des égards, comporte ensuite une section consacrée au « groupe pronominal », puis une analyse intéressante des évolutions des pronoms indéfinis et quantifieurs. L'analyse aboutit à un tableau (p. 1008) qui tente d'établir un classement à partir du mode de construction morphologique des unités : classement bizarre pour une étude syntaxique, dans laquelle le paramètre essentiel de la syntaxe, la distribution contextuelle, devrait être utilisé ; pour ma part, il me semble que le classement d'Haspelmath (1997) basé sur la distribution selon les domaines d'indéfinition (du plus au moins spécifié) est plus pertinent qu'un classement à base morphologique.

L'étude de la syntaxe du groupe verbal met l'accent sur le phénomène majeur du passage du latin au français, celui de la disparition du marquage casuel au profit des marquages fonctionnels par position et utilisation de prépositions. On trouvera pour de nombreux verbes des exemples qui sont autant d'études de cas des variations de transitivité.

Le long chapitre 34, qui suit, traite de la question centrale du domaine, l'évolution de la syntaxe de position des constituants majeurs de l'énoncé. Le critère de classement des sous-chapitres est fonctionnel : on commence donc en bonne logique par l'étude du sujet. La progression de la réalisation du sujet tient semble-t-il pour l'essentiel à l'apparition de plus en plus fréquente des sujets

<sup>1</sup> Les auteurs rejettent p. 987, ce que j'approuve totalement, la distinction traditionnelle entre article « indéfini pluriel » pour *des* et article partitif pour *du* : le premier était initialement un partitif sur nom nombrable. La disparition progressive de l'ensemble sur lequel opère la partition est à l'origine des articles modernes, dans les deux cas.

pronominaux, à partir du 13<sup>e</sup> siècle (p. 1061). Un point intéressant, parce que tenant à l'analyse typologique de l'ordre fonctionnel en ancien français, est soulevé par la dissymétrie entre principales et subordonnées quant à la réalisation des sujets pronominaux : les subordonnées construisent plus fréquemment ce type de sujet que les principales.

Une explication avancée de longue date par L. Foulet dans sa *Petite syntaxe de l'ancien français* et reprise par les diachroniciens générativistes tient à ce que la structure de l'ancien français ressemble à celle des langues germaniques actuelles, à verbe second (V2), basée sur la présence en première position de la proposition déclarative, dans les principales ou indépendantes, d'un élément topical ou focalisé, suivi du verbe : si ce terme n'est pas le sujet, celui-ci, en tant que premier actant, vient immédiatement après, et s'il est pronominal, il peut être omis dans certains cas. Dans les subordonnées, la structure n'est en principe pas modelée par la focalisation ou la topicalisation, si bien que le premier actant, à fonction de sujet, est souvent le premier élément réalisé après la conjonction, et il est donc préverbal. Or la première cause de la non-réalisation d'un sujet pronominal, c'est la postposition du sujet au verbe, situation assez fréquente dans les principales, beaucoup moins en subordonnée. Cette explication bute cependant sur des données, notamment du moyen français, rappelées en bas de p. 1063 : d'assez nombreux cas de constructions sans sujet pronominal dans lesquelles le verbe est en première position dans la subordonnée (on peut se reporter à l'article de Hirschbühler 1992, entre autres, et ici même p. 1069). Les sujets pronominaux non réalisés ne semblent pas postverbaux, et leur absence obéit à de multiples critères : l'impersonnel est le plus fréquent des sujets nuls, mais aussi celui de 5<sup>e</sup> personne, sans doute parce que tous deux ne prêtent guère à confusion. L'absence fréquente de sujets pronominaux dans ce cas tient d'une part à ce qu'il n'y a pas encore d'obligation grammaticale du sujet, ensuite aux possibilités d'interprétation contextuelle de ce sujet pronominal. L'absence d'obligation d'un sujet est aussi liée à l'observation (p. 1086) que la présence d'un objet, en ancien français, est un des facteurs statistiques de possibilité de sujet nul. Cette synthèse très complète ne présente pas la progression de sujets réalisés comme linéaire : la fréquence de sujets nuls pronominaux croît entre la fin du 14<sup>e</sup> siècle et le début du 16<sup>e</sup> siècle (p. 1071-1072). Ce n'est que pendant le 17<sup>e</sup> siècle que les usages actuels généralisant l'emploi des sujets pronominaux s'établissent. Sur les causes de la variation, on lira avec intérêt la synthèse (p. 1077-1079) mêlant facteurs phonétiques, syntaxiques et typologiques, et explications pragmatiques.

Après l'existence, vient l'examen des variations de position du sujet par rapport au verbe : comment en est-on arrivé à l'antéposition presque de règle, sauf cas bien délimités, en français moderne ? Le tableau 7 p. 1080-1081 donnant les proportions de sujets préverbaux montre globalement la prédominance de l'antéposition du sujet. La GGH examine successivement la position des sujets nominaux, puis pronominaux. Le tableau 8, p. 1083, illustre la différence entre principales / indépendantes déclaratives et propositions subordonnées. Comme on peut s'y attendre dans une langue de type Topique-Verbe, tandem qui est actif dans les indépendantes et principales déclaratives (les interrogatives placent le verbe en tête, ou la suite Pronom interrogatif-verbe), on trouve dans cette catégorie de propositions moins de sujets préverbaux, le sujet étant en compétition avec d'autres termes pour la fonction de topique, que dans les subordonnées, ce que reflètent les chiffres de ce tableau. Certains résultats sont surprenants, qui montrent que la réalisation préverbale du sujet dans les déclaratives a pu diminuer en moyen français, comme l'attestent dans le tableau cité les décomptes dans les *Mémoires* de Commines (fin du 15<sup>e</sup> siècle), signalés p. 1084 : pas plus de 46% de noms sujets préverbaux dans ce type de proposition. Ces chiffres ne sont pas une anomalie pour le moyen français : j'avais effectué un décompte analogue dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* (début du 15<sup>e</sup> siècle), et n'avais trouvé que 38% de sujets nominaux préverbaux (213 contre 339 postverbaux). Un décompte sur Froissart (Livre IV, §1, fin du 14<sup>e</sup> siècle) donne 32% de sujets nominaux préverbaux (53 contre 108)<sup>2</sup>. En subordonnée, les chiffres sont très différents : pour Commines, le tableau 8 mentionne 81% de sujets nominaux préverbaux. Dans mes propres décomptes, pour le *Journal d'un bourgeois*, 90% des sujets nominaux sont préverbaux en subordonnée (168 contre 17), et résultats analogues pour Froissart (43 contre 4).

D'autres caractéristiques de l'ordre sujet-verbe sont examinées, et il serait trop long d'en exposer le détail : dans la structure VS, la position du sujet peut suivre directement le verbe conjugué (inversion « germanique ») ou suivre l'ensemble du « complexe verbal » V+Auxilié (inversion

<sup>2</sup> Ces données proviennent de Muller, 2009.

« romane », seule admise en français moderne) ; le verbe peut aussi être initial dans les déclaratives, notamment avec les verbes de parole (p. 1087-1088) ; enfin, le verbe en subordonnée peut ne pas suivre directement la conjonction ou le pronom<sup>3</sup>. Pour la position finale du verbe en subordonnée, on devra aller plus loin dans ce chapitre, p. 1182-1183 : y est signalée en particulier la construction, assez fréquente en relative, d'un verbe en finale absolue de subordonnée sur le mode idéal du V2 germanique.

Les pronoms personnels sujets sont examinés pages 1102-1118. Leur étude séparée tient à leur singularité syntaxique : dès les débuts du français, ils sont conjoints au verbe lorsqu'ils sont postverbaux, et progressivement s'instaure la spécialisation syntaxique des formes sujets non autonomes. Ces pronoms sont majoritairement préverbaux<sup>4</sup> (p. 1109). Les rares cas de pronoms sujets postverbaux notamment en moyen français, pourraient être liés à des valeurs argumentatives telles qu'exposées p. 1110. Plus tard, au 17<sup>e</sup> siècle, se mettent en place les constructions à inversion du pronom sujet lorsqu'un adverbe épistémique ou argumentatif précède le verbe : ce que j'ai appelé dans mon ouvrage sur la subordination (Muller 1996) une relation de dépendance immédiate au terme initial, alternant parfois avec la subordination explicite : *peut-être viendra-t-il / ...qu'il viendra*. En français moderne, cette postposition est limitée à quelques termes introducteurs (p. 1112). Cette construction devient, lorsqu'elle associe le nom sujet préverbal au pronom sujet coréférent postverbal, l'inversion « complexe » exemplifiée p. 1096 : *Aussy les livres sont ils en si grande quantité que les bons demeurent accablés sous les mauvais* (Sorel, 1627).

Le second paragraphe, 34.2, de ce chapitre est consacré à l'objet (tableau statistique p. 1127). Ici aussi, il faut distinguer entre les noms objets et les pronoms, qui ne sont que très rarement postverbaux. La première question qui se pose est celle de la réalisation de l'objet : en ancien français « l'objet direct d'un verbe transitif était quasi obligatoire » (p. 1130). La non-expression de l'objet est presque toujours constatée quand celui-ci peut être reconstitué grâce au contexte. Les huit constructions à effacement de l'objet sont examinées en détail (p. 1130-1138), il s'agit souvent de cas où le français moderne reprendrait un objet déjà exprimé par un pronom. Une généralisation importante (p. 1138) se dégage de l'étude de l'expression de la fonction objet : sa réalisation devient moins nécessaire en même temps que la présence du sujet s'affirme et devient obligatoire. C'est le sujet qui remplace l'objet comme « argument préférentiel ».

Pour l'objet pronominal, presque toujours préverbal, il est fait état des changements dans les positions respectives des formes, ainsi que dans les évolutions d'emploi des pronoms toniques ou atones. L'interdiction d'emploi des pronoms atones préverbaux en initiale absolue (loi de Tobler-Mussafia) cède place à l'ordre moderne dès le 13<sup>e</sup> siècle (p. 1140), l'impératif affirmatif restant seul à postposer l'objet pronominal en français moderne. Vient ensuite l'examen de la syntaxe de position des pronoms personnels, notamment dans la construction à verbe infinitif : les clitiques pronominaux liés à l'infinitif « montent » sur le verbe recteur conjugué, mais la construction peut encore parfois alterner (comme dans la plupart des autres langues romanes actuelles) avec la postposition après infinitif ; l'innovation du français va consister à doter l'infinitif des mêmes facultés d'attachement des clitiques pronominaux objets que les formes verbales conjuguées, avec les mêmes formes (seul souvenir de son ancien statut moins attractif, la particule de négation, devenue également clitique avec les temps finis, mais qui ne se soude toujours pas à l'infinitif : *ne pas fumer / il ne (\*pas) fume*). On peut d'ailleurs regretter que l'évolution en termes syntaxiques de cette particule *ne* ne soit pas traitée en même temps que celle des particules pronominales. Et, comme en d'autres endroits de l'ouvrage, qu'aucune mention ne soit faite des évolutions parallèles dans les autres langues romanes, ce qui permettrait de se demander pourquoi le français a été la langue la plus en pointe dans le processus de cliticisation des pronoms. Par ailleurs, la description des évolutions dans l'ordre des séquences de clitiques est très précise et détaillée (p. 1145-1147).

<sup>3</sup> Cependant l'affirmation p. 1089 selon laquelle en relative « la structure Qu-XVSnom ne dépassera pas la fin du 15<sup>e</sup> siècle » est sûrement erronée, en témoigne d'ailleurs la traduction moderne de l'exemple donné, *...où pour lors était ledit Duc Philippe !*

<sup>4</sup> Dans notre décompte (Muller 2009) du *Journal d'un bourgeois de Paris*, en indépendante seulement 16 pronoms personnels sujets postverbaux contre 81 préverbaux ; en subordonnée c'est 250 préverbaux et aucun postverbal !

L'évolution de la position de l'objet nominal montre un passage de OV à VO entre les tout premiers textes et l'ancien français, avec un usage marqué de l'ordre OV pour focaliser l'objet, dans des constructions OVS en moyen français, plus rarement OSV. Ces constructions disparaissent au cours du 17<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'ouvrage mentionne (ici et à d'autres endroits) la reviviscence de cette possibilité à l'oral avec des exemples OSV comme *Le chocolat il aime* (p. 1149), constructions qui à mon sens sont d'emploi assez limité, dans des phrases à valeur habituelle. La construction donnée comme identique *Le chocolat il aime ça* n'est pas équivalente : le véritable objet fonctionnel ne peut être que le *ça*, le nom en tête étant simplement un thème détaché. Dans les subordinées, on retrouve parfois l'asymétrie vue pour le sujet, soulignée ici à propos des relatives qui maintiennent l'ordre OV plus tardivement (p. 1151).

Suit l'examen des constructions à verbe recteur, infinitif, et objet de celui-ci, qui présentent 4 constructions, la première avec la possibilité que l'infinitif objet (Inf) du verbe recteur précède ce dernier : c'est OInfV, illustrée par l'exemple archaïque (*Passion de Clermont*) : *quae sua fin veder voldrat* 'qui voudra voir sa mort'. Cette construction qui disparaît très tôt (« dès *StAlexis* », p. 1151, selon le rédacteur de ce passage) est cependant encore bien attestée au 15<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne cet exemple avec les mêmes verbes : *...et du blé veoir voldrent, et ne virent point ou blé nulle deffaulte...* « et (ils) voulurent voir du blé, et ne virent au blé aucun défaut » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, §582).

L'attribut fait l'objet d'un paragraphe séparé, avec 7 critères de classement annoncés (p.1156)... qui sont 8 ! Il est vrai que le dernier listé est simplement l'observation d'une plus grande réalisation du sujet dans les phrases à attribut au Moyen Age. J'ai remarqué le paragraphe sur les quantifieurs initiaux, à valeur intensive, comme dans *Trop sont engrés !* (Béroul), « Il sont trop méchants ! », p. 1169, construction presque disparue en français moderne sauf avec quelques adverbes comme *tant, tellement*.

Vient ensuite l'étude de la place du verbe, qui débute par des considérations sur les théories typologiques utilisées dans l'explication des ordres de syntagmes. Le rédacteur met en doute la théorie selon laquelle l'ancien français serait passé par un stade « verbe second » (V2) dans les indépendantes, hypothèse ancienne qui est reprise par la grammaire générative, mais qui est aussi celle de Buridan (2019, §699). Le rédacteur suggère la prise en compte d'approches alternatives pour mieux rendre compte de la diversité des énoncés. L'idée essentielle me semble être la suivante : les combinaisons formelles et sémantiques se modifient sans rupture typologique marquée au cours des siècles d'évolution.

Le tableau 15, p. 1174, veut montrer que l'ancien français se différencie des langues V2 strictes. Cependant, la position V2 reste la plus fréquente. Le tableau met surtout en évidence un phénomène déjà signalé, de nombreuses propositions à verbe initial, V1 donc. L'entrée « verbe final » n'a guère de sens, puisque la phrase peut ne comporter qu'un verbe, ou manquer de complément. Surtout ce tableau ne distingue pas les subordinées des indépendantes ou des principales : c'est essentiellement dans les indépendantes que la notion fait sens, puisque c'est dans ces propositions que les phénomènes de topicalisation se manifestent librement ; d'ailleurs les subordinées présentent assez tôt l'ordre moderne. Dans les indépendantes, le classement V3 tient souvent à ce que la première position est parfois occupée par un mot de liaison *et, mais, car, certes*, (p. 1181) qui semble pouvoir se distinguer de la position topicale précédant le verbe, donc qui pourrait se trouver à gauche de cette position (il y a eu des variations par exemple pour *et*, mentionnées par exemple p. 1176, qui montrent que ces éléments, certains en tout cas, ont pu être utilisés soit comme extérieurs à la proposition, soit comme premier élément constitutif). Pour V1, il y a les incisives, les questions totales et les impératifs, lorsqu'ils sont construits sans sujet, ce qui s'accorde bien entendu avec l'hypothèse V2, mais aussi les subordinées sans conjonction (p. 1176), ce qui dans une langue V2 peut s'expliquer par la focalisation sur le verbe. Il reste les subordinées V1, illustrées par le tableau 16 (p. 1177) qui cette fois distingue bien les subordinées. On y remarque une fréquence relativement élevée de V1 dans les premiers textes, jusqu'à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, dans tous les types de proposition. Pour les périodes ultérieures, il y a un pic de V1 en déclaratives avec *Et* en tête au moyen français, ce qui suggère une réanalyse de *et* comme élément interne à la proposition. L'évolution ultérieure est bien décrite p. 1178-1179 avec les emplois modernes de cette construction.

<sup>5</sup> Les références (p. 1148) à Rodriguez Somolinos 1983, et Combettes 1991, ne figurent pas en bibliographie.

Les positions V4 à V6 du verbe, signalées p. 1181-1182, ne présentent guère d'intérêt si on veut bien admettre qu'une zone d'occurrence est subdivisible lorsqu'il s'agit d'adverbiaux ou de circonstanciels. Pour le verbe final, il faudrait faire le tri comme signalé plus haut entre ceux qui sont en indépendante et ceux en subordonnée. En indépendante, il a pu y avoir dans les tout premiers textes une survivance de l'ordre latin non strict SOV, qu'illustre l'exemple donné p. 1182, *Pilaz sas mans dunques laved* (Passion) « Pilate alors lava ses mains »<sup>6</sup>. Dans les subordonnées, on peut trouver un ordre SOxxV, avec le verbe conjugué à la fin, y compris après un infinitif ou un participe passé, construction qui se maintient minoritairement jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> siècle dans les relatives en particulier, concurrencée bien sûr par la structure SVO qui s'installe très tôt. Parmi les exemples d'indépendantes données comme à verbe final, on peut remarquer que l'un est analysable comme ET Circ V, ce qui en fait un cas de V2 après coordonnant et topique : *Et au cinquieme après hore de vespres li avint que...* (p. 1182) ; pour un autre (p. 1183) l'emphase de la négation, comme signalé, pourrait expliquer la position du verbe : *Ja nul ceenz n'en prendrai* (Graal) « Jamais aucun ici (je) ne prendrai ».

Après l'analyse détaillée des occurrences et positions des constituants principaux de l'énoncé, figure un paragraphe également dévolu à l'ordre, le 34.5, p. 1184. Ce sous-chapitre s'attache à la combinaison des termes. Le tableau 17, p. 1188, présente ainsi un schéma à trois composantes, sujet, objet nominal, verbe, et les 6 combinaisons possibles pour la période de l'ancien français, distinguant déclaratives et subordonnées, et montrant sans surprise que l'ordre dominant est assez tôt SVO. Cela ne remet aucunement en cause l'analyse V2, puisque le sujet est un topique naturel ; en revanche, dans les subordonnées, bien que SOV soit bien représenté, l'ordre SVO devient rapidement prédominant, peut-être effectivement un phénomène « précurseur » (p. 1188). Les développements qui suivent reprennent pour l'essentiel, mais en les approfondissant et en les enrichissant d'exemples nombreux, les observations du paragraphe précédent. Je suis un peu surpris de constater, p. 1190, qu'un exemple de l'ordre OSV, parfois attesté en subordonnée, utilise un objet comportant un déterminant interrogatif, dont la syntaxe impose (aujourd'hui encore) la position initiale : *...pour veoir quelle demostrance Nostre Seignor lor voldroient fere* / « pour voir quel signe Notre-Seigneur voudrait leur donner ». De tels exemples devraient être exclus des statistiques, puisque la position y est fixée par une contrainte indépendante de facteurs régentant l'ordre des syntagmes libres<sup>7</sup>. Le schéma VSO (p. 1192) comme attendu en déclarative est en réalité de type XVSO.

Après l'examen des propositions à complément nominal, vient celle des constructions attributives, avec également l'ensemble des schémas possibles (tableau p. 1199). Dans les subordonnées, fallait-il, ici aussi, décompter les attributs à relatif-interrogatifs (p. 1200) ? Pour SAttV, à côté de cas à sujet pronom relatif, existent quelques rares exemples où le sujet n'est pas un relatif, comme celui cité p. 1201 : *Ne place Deu (...) après Rollant que jo vive remaigne* ! « Ne plaise à Dieu (...) qu'après Roland je reste vivante ». Dans la construction VAttS en subordonnée, dont tous les exemples signalés ont des attributs affectés d'un adverbe d'intensité, tels que *mout est fox qui contre sa volenté vet...* « bien est fou celui qui va contre sa volonté » (p. 1200), il me semble que le véritable attribut (du prédicat adjectival donc) est l'adverbe d'intensité, un peu comme dans *tant est grande sa force* en français actuel : la prédication ne porte qu'indirectement sur la qualité adjectivale.

Les constructions à attribut dans les déclaratives sont majoritairement SVAttr. Je noterai quand même, sur le schéma VAttS, que contrairement à ce qui est dit p. 1202, on trouve fréquemment des attributs nominaux de ce type, lorsqu'il s'agit d'une fonction comme dans *...et en estoit chef le signeur de l'Isle-Adam* (*Journal d'un bourgeois de Paris*, §190) ; la position finale du sujet est déjà favorisée par un sujet « lourd », bien avant les exemples modernes : *...et fut bien eureux desdiz serviteurs du roy qui se pot sauver en gippon ou en chemise* (*ibid.*, §186).

La fin de ce riche sous-chapitre étudie les éléments initiaux de la proposition. Sont naturellement distinguées les déclaratives des subordonnées. Dans les déclaratives, deux grands groupes s'opposent dans la langue ancienne (jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle) : ceux de ces termes qui sont toujours initiaux, et ceux qui peuvent suivre un premier terme. Les premiers sont les coordonnants et les

<sup>6</sup> La versification a pu aussi jouer un rôle sur l'ordre des constituants dans ce type d'exemples. Elle suppose une grille supplémentaire pour la focalisation, et des contraintes d'assonance ou de rime.

<sup>7</sup> La contrainte est syntaxique, et donc bien plus forte que les variations possibles d'ordre dus à la métrique signalées dans la note ci-dessus.

adverbes *car* et *mais*, les seconds des adverbes plus nombreux, y compris les intensifs. Certains dans l'ancienne langue sont directement suivis du verbe. L'étude minutieuse de ces termes et de leurs constructions suit, notamment celle du *et*, et aussi celle du *car* initial d'implication logique « donc », et de *mais*, qui sont bien distingués des coordonnants : pour Skårup (1975 : 336), *car* contrairement à *et*, fait partie des « mots K », les subordonnants, même s'il peut introduire des indépendantes. Dans la seconde catégorie, je note l'analyse du *si*, adverbe « résumptif », à valeur de reprise, extrêmement fréquent jusqu'au 15<sup>e</sup> siècle. Pour les subordonnées, les éléments initiaux étudiés sont ceux qui suivent immédiatement la position de mot subordonnant. Il s'agit donc des éléments alternant avec le sujet dans ce que Skårup appelle le « fondement », surtout des adverbes et des circonstanciels (p. 1217).

Le chapitre 35 traite de la syntaxe de la phrase simple. Le premier paragraphe examine la phrase interrogative, caractérisée par l'inversion simple du sujet, aussi bien nominal que pronominal ; sans doute aurait-il été utile de rappeler, p. 1221, qu'en ancien français, dans l'inversion, le sujet nominal se place après le verbe conjugué mais avant un éventuel participe passé, par exemple *Sont vostre panel aborré ?* « Vos panneaux sont-ils rembourrés ? » (Yvain, Buridant 2019, p. 1012). La position du pronom personnel atone objet est précisée, postverbale avant 1200, puis préverbale ensuite (exemples p. 1221-1222). Le recul de l'inversion simple est bien décrit, mais peut-être aurait-il fallu ajouter que le maintien de l'inversion simple « jusqu'au français moderne » ignore la modification du groupe verbal, qui incorpore le participe passé ; l'inversion simple du 17<sup>e</sup> siècle, dans l'exemple de La Fontaine p. 1224, *Pourquoi n'ont pas péri ces tristes monuments ?* n'est plus celle de l'ancienne langue. Cette modification apparaît pourtant, non précisée, dans la liste d'exemples p. 1222 des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, non effectuée dans *Sount nous chivalx appareillez... ?* et effectuée chez Montaigne : *N'a pas faict la coustume encore une chose publique de femmes à part ?*

Le développement de l'« inversion complexe » est basé sur des constructions à dislocation gauche de l'ancien français : *L'aveir Carlun, est il appareillez ?* « Les présents pour Charles, sont-ils préparés ? » (Roland, p. 1224). La ponctuation étant peu fiable et souvent inexistante, il est difficile de savoir quand se sont soudés le groupe nominal à gauche et la question verbale à pronom personnel postposé coréférent. Comme le montre le rédacteur, le maintien du pronom interrogatif entre le groupe nominal et la question (p. 1225) en moyen français signale que l'inversion complexe se fait plus tardivement dans les questions partielles (à pronom interrogatif). Sans doute est-ce encore plus tardivement que s'impose l'inversion complexe dans les contextes déclaratifs à adverbes modalisant l'assertion, *peut-être*, *sans doute*, construction évoquée p. 1226 avec un exemple du 17<sup>e</sup> siècle. Anciennement, on a pu aussi construire des questions sans modification d'ordre, surtout à partir du moyen français (p. 1227).

Très intéressant est le développement sur les questions en *est-ce que* au 13<sup>e</sup> siècle à partir d'un tour *que est ce que*, pronom interrogatif portant sur un objet direct avec relative. Il s'élargit à *qui* sans *ce*, *qui est qui* distinguant l'interrogatif initial du relatif (p. 1229). Le tour avec démonstratif se répand à partir du 14<sup>e</sup> siècle, puis s'élargit à d'autres mots interrogatifs. Il faudra cependant attendre le milieu du 16<sup>e</sup> siècle pour en trouver des attestations en interrogation totale (p. 1231). La relative perd de sa signification, donnant naissance à une forme de locution conjonctive *est ce que* devenant invariable (p. 1230). Le succès de cette locution est sans doute lié, effectivement, à sa capacité de marquer la question tout en maintenant, à l'intérieur de la partie formellement subordonnée, l'ordre sujet-verbe sans aucune forme d'inversion. Elle permet aussi de pallier une carence, celle de la question sur sujet inanimé, pratiquement non attestée (p. 1230) : *\*Qu'est tombé ?* donnant *Qu'est-ce qui est tombé ?* Si on réfléchit aux mécanismes sémantiques de l'interrogation, on notera que cette locution disjoint, dans la question partielle, le relatif en tant qu'argument propositionnel, de son attribut qui est à proprement parler le mot interrogatif. La grammaticalisation achevée, le contenu propositionnel peut disparaître dans les cas favorables : *Qu'est-ce qu'Amour ?* (p. 1231) et le tour redevient très proche de la question directe *Qu'est Amour ?*. Dans la question totale à périphrase *est-ce que*, peut-être effectivement issue de la question partielle, la relation est-elle une « relation d'identification » mise en question, *C'est que P*, comme proposé p. 1232 ? Sans doute, si on précise que le verbe *être* a une valeur énonciative, confirmation dans la forme affirmative, mise en doute dans la forme interrogative, au sens où s'opposent le vrai et le faux : *Est-ce vrai / est-ce le cas que P ?* On a d'ailleurs des indices textuels de cette valeur par laquelle la question est une modalisation énonciative, comme l'exemple p. 1232 : *Est ce a certez que vous me voudrez laisser ?* L'adverbe *a certez* « pour de bon, sûrement »,

matérialise l'objet de la question totale, la distinction du vrai et du faux. D'autres locutions, comme *est il vray que*, apparaissent aussi dans cette fonction, en moyen français, faisant suite à des formes de confirmation *bien est vray que, et vray est que, si est vray que...* L'utilisation du seul verbe *être* dans la même structure que celle de la question partielle, en laissant vide la place du mot interrogatif, crée un paradigme cohérent.

Après l'interrogation, c'est la phrase exclamative qui est décrite. Il me semble que les exemples au subjonctif, p. 1236, relèvent plutôt de la phrase injonctive, dans sa variante du souhait, même si elle comporte un point d'exclamation : *Que bien puissiez estre venuz !* « Soyez le bienvenu ! ». L'exclamation est, en termes énonciatifs, une variante de l'assertion, auto-assertion présentée comme très éloignée de l'état des choses prévu par le locuteur, exprimant donc la surprise de celui-ci devant une réalité constatée mais inattendue, et souvent liée à de l'intensité. Si on associe l'exclamation à la ponctuation et l'intensité prosodique, on est conduit à ranger dans cette classe de phrases toutes sortes de choses, comme les interjections ou les injures, qui ne forment pas une catégorie énonciative homogène. Il faut sans doute limiter la phrase exclamative à ses cadres syntaxiques particuliers, inscrits dans ce sous-type énonciatif.

Après l'examen de la phrase injonctive, sont examinées des sous-catégories de l'assertion, choix justifié par les particularités de ces structures : les incisives et les parenthétiques. La structure de l'incise est figée, avec des inversions en place depuis l'ancien français, et très peu de modifications. La variante avec *que*, p. 1245, « *qu'il me dit* » est moins familière que populaire, et me semble surtout bien passée de mode.

Le sous-chapitre consacré à la phrase négative, p. 1251, décrit l'opposition qui se met en place très tôt entre *ne*, négation non autonome, liée à un verbe, et plus tard associée à *pas*, et *non*, prédicat négatif. La négation verbale du français illustre ce qu'on a appelé le « cycle de Jespersen<sup>8</sup> » : la négation verbale dans de nombreuses langues passe par des stades d'affaiblissement, donc est renforcée par d'autres morphèmes. Le mécanisme en est le suivant : pour un verbe quelconque, l'action verbale peut se représenter par une quantité objet modifiée par cette action ; au lieu d'appliquer simplement le mot négatif au verbe, on le fait porter d'abord sur la quantité la plus infime modifiée : on nie que l'action verbale ait pu modifier même cette infime quantité. Le renforcement, d'abord adapté au sémantisme du verbe, est ensuite élargi à d'autres, et peu à peu le renforcement devient une marque de négation, d'abord associée à la négation d'origine, puis éventuellement utilisable seule, stade actuel à l'oral pour *pas*. On pourra compléter la description assez succincte de ce chapitre, p. 1254, par ce qui est dit du cycle de Jespersen p. 1680, puisque l'ouvrage comporte un autre chapitre sur la négation au titre de la sémantique grammaticale. Les deux termes qui se sont maintenus, *pas* et *point*, dont la syntaxe est plus variée qu'aujourd'hui (p. 1259-1260) ont été assez tôt utilisables comme négations. N'est pas mentionné l'emploi non négatif de *pas* et *point* dans les compléments de superlatifs au cours des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles : *Percé dedans le cœur du trait le plus poignant / Qui face point saigner une âme en l'atteignant* (Bertaut, *Œuvres poétiques*, 1620), maintenu longtemps en français populaire : *C'est la plus jolie fille / Qu'y a pas dans le canton* (« La Nanette, 18<sup>e</sup> siècle, *Trésors de la poésie populaire*, C. Roy). Cet emploi se maintient aujourd'hui au Québec (Kemp 1982) comme s'y maintient la concordance dans la même proposition avec les négatifs : *J'ai pas vu personne*. L'étude mentionne les emplois sans *ne* dans les questions, mais il s'agit alors simplement d'omissions de *ne*. Ce que le rédacteur ne dit pas, c'est qu'il a pu arriver que le *pas* (rarement) ou le *point* (plus souvent) employé seul soit à comprendre non comme une question interro-négative, appelant en réponse une approbation, mais comme une vraie question. Par exemple : *Tu dis que je t'ay donné Celidée, et pourquoy te l'ay-je donnée ? Estoit-ce point que je m'ennuyasse d'elle, ou seulement pour favoriser ton plaisir ? Nullement, dis-tu, mais pour te sauver la vie...* (D'Urfé, *L'Astrée*, 1610). Le sens ne peut être celui d'une interro-négative *N'était-ce point que...* La seule interprétation possible est : *Était-ce par hasard*, c'est la suggestion possible de la véracité, si peu que ce soit, de la proposition. Plus tard dans le siècle, Thomas Corneille, cité par Haase, §101C, distingue de même, dans l'interrogative indirecte, *Il veut savoir s'ils ont point été mariés* de la même phrase avec *ne* en subordonnée, et la différence est du même ordre.

Le très bref paragraphe, p. 1262, quelques lignes et trois exemples, consacré aux négations explétives, se limite au service minimum. Il ne rend pas compte du phénomène : le *ne* explétif n'est

<sup>8</sup> Analyse du linguiste danois Otto Jespersen (*Negation in English and Other Languages*, 1917, Copenhague).

pas réservé au registre soutenu, il s'entend à l'oral et se retrouve dans l'écrit courant contemporain, sur une gamme de constructions assez vaste, au-delà de ce qui est répertorié habituellement.

L'étude distingue la négation « totale » : celle comportant *ne* et *pas*, *point* en français moderne (p. 1254), de la négation « partielle », p. 1263, définie comme suit : « la négation ne porte que sur une partie du contenu de la proposition ». Cette opposition, qu'on retrouve dans certaines grammaires, est calquée sur l'interrogation sans ou avec mot interrogatif, mais elle est inappropriée puisque la négation incorporée dans un « négatif » peut porter sur toute la phrase. Les travaux modernes sur la négation (à la suite de Klima 1964, qui figure en bibliographie) montrent que celle-ci a une portée variable, distincte de l'utilisation ou non de la négation verbale (en l'occurrence *pas*). Ainsi, dans *Quelqu'un n'est pas venu*, la négation ne porte pas sur « quelqu'un » qui fonctionne comme un prédicat existentiel à lui seul. La phrase est une affirmation qui inclut une négation : « il y a quelqu'un qui n'est pas venu ». En revanche, dans *Personne n'a bu de vin*, la phrase est entièrement négative : « il n'est pas vrai que quelqu'un (qui que ce soit) ait bu du vin ». La négation ici dite « partielle » est une négation dont la portée immédiate englobe un indéfini, qui prend une forme spécifique dans le domaine sémantique de la négation. Les négations incorporant des « négatifs » (ou « mots-N » p. 1689) comme *personne* ont même la particularité de pouvoir porter sur plusieurs propositions verbales, comme dans *Je n'ai demandé à parler à personne !* phrase dans laquelle le négatif n'est pas dans le syntagme verbal recevant *ne*. Mais rien n'est dit dans ce sous-chapitre sur ces questions. Le sous-chapitre « La négation de proposition » figurant dans la sémantique grammaticale parle un peu plus de la syntaxe de ces négatifs, p. 1688-89. L'étude ici présente, p. 1266, se termine par une rubrique, « la négation exceptive (restrictive) » associant deux constructions qui n'ont aucun rapport syntaxique entre elles. Dans la première est examiné le fonctionnement de *sinon*, puis celui des adverbes et prépositions qui réduisent sémantiquement la portée d'une négation. Le rédacteur aurait dû ajouter *si ce n'est* à l'étude sur *sinon*, locution qui montre que le figement n'est pas total et que la prédication de restriction équivaut au verbe *être*. Dans la seconde, il s'agit du *que* provenant d'une ancienne comparative évidée par son figement : *ne que* étant obtenu de *ne pas autre chose que*. L'étude ne dit pas que ce *que* est aussi devenu un « négatif » pouvant entrer en « concordance négative » avec d'autres négatifs (par exemple dans *personne n'y a vu que du feu*, synonyme de *tous n'y ont vu que du feu*). Comme cette construction n'est que mentionnée en deux brefs paragraphes, son étude diachronique reste nécessairement bien succincte.

Le sous-chapitre intitulé « Les formes de phrase » passe en revue les constructions impersonnelles, les phrases passives, les clivées. Sur l'impersonnel, il est fait mention de la concurrence entre le *il* et des formes de démonstratif, *ce*, *ça*. Cette concurrence, bien détaillée, par exemple p. 1277-1278, pose la question de la valeur sémantique du démonstratif, mais aussi de celle de *il*, comme signalé p. 1278 : il semble qu'un pronom *il* neutre cataphorique ait bien existé, précédant un démonstratif dans les emplois qu'on décrit aujourd'hui comme des constructions à extraposition : *il me plaît / ça ma plaît que...* La question est bien posée p. 1279 de la possible réanalyse de ces constructions. Je ne détaillerai pas, faute de place, les paragraphes copieux sur les évolutions des constructions passives et pronominales. Le paragraphe sur les clivées contient l'essentiel sur ces constructions, très rares en ancien français. La présentation des clivées reprend une inexactitude très répandue sur la partie Qu-, « présupposé, information ancienne ou inférable », p. 1309, corrigée cependant p. 1314 par une bizarrerie, la clivée « à présupposition informative ». Il vaudrait mieux ne pas parler de présupposé dans ce cas, et différencier les deux parties de la construction en focus et *background*, ou arrière-plan, puisqu'il s'agit non du vrai et du faux, mais du choix du locuteur de mettre en évidence une information plutôt qu'une autre qui peut être véritablement nouvelle. Dans : *C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat* (Maréchal Pétain, 17 juin 1940), on comprend bien que l'information importante est dans la clivée, et on comprend aussi pourquoi elle n'est pas mise en premier plan.

Sur la datation des différentes constructions des clivées, il y a une petite erreur pour la construction redondante (à double place de préposition) : pas avant de 15<sup>e</sup> siècle, dit-on p. 1312, mais l'exemple cité p. 1311 : *C'est de servir autrui, dont je me lasse*, d'Eustache Deschamps (14<sup>e</sup> siècle) relève bien de cette construction, puisque *dont* est syntaxiquement *de quoi*. La construction redondante, mais avec pronom *où* (= *à quel endroit*) est attestée dès le 13<sup>e</sup> siècle : *Biaux doux sire, fait Boorz, ou fu ce dont ou vous avez esté tant em prison et en quel lieu ?* (*Lancelot*, dans Kunstmann, 1990). Ce riche chapitre se clôt avec des paragraphes sur les dislocations, les propositions averbales,



avec des paragraphes certainement trop brefs sur les ellipses, notamment dans les comparatives : ce problème aurait dû trouver sa place dans le chapitre sur les subordonnées. Le dernier sous-chapitre est consacré à l'accord Verbe-Sujet.

Le chapitre 36 a pour titre « Syntaxe de la phrase complexe » et par conséquent examine la construction des subordonnées, en y incluant la subordination sans marqueur. Le choix du classement, subordonnées régies (fonctions verbales liées au système des actants) contre non régies (circonstanciennes) est mal adapté au traitement des subordonnées à attache locale, comme les relatives, qui sont souvent liées à un argument nominal, mais parfois sont « prédicatives », ou encore les comparatives. Les circonstanciennes cependant, malgré la priorité annoncée aux classements syntaxiques, sont cependant vues en fonction de leur sémantisme (p. 1340), ce qui conduit à traiter dans le même paragraphe à étiquette sémantique des subordonnées de forme complétive, avec d'autres de type relatif, à cause des effets de sens. « Classement loin d'être parfait », reconnaît le rédacteur p. 1340. Je me limiterai à quelques remarques. Sur les complétives introduites par des noms, je note la distinction faite entre divers noms prédicatifs et d'autres comme *le fait*, p. 1349, permettant « une sorte de renominisation » de la complétive, en fait un substitut non prédicatif à celle-ci, apposée à ce nom générique autorisant notamment la jonction avec des prépositions. Le passage sur les interrogatives indirectes détaille le développement des formes en *est-ce que*, plus ancien qu'on ne l'imagine généralement (dès le 17<sup>e</sup> siècle), p. 1356.

La partie dévolue aux subordonnées finales et causales est bien développée et fort riche. On y découvre la lente progression de *pour que* au 17<sup>e</sup> siècle, association faisant exception à la règle qui exclut les prépositions basiques devant *que*. Cela est-il la cause d'une autre anomalie, la locution *pour ne pas que*, attestée dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle (p. 1368), et qui est le seul cas d'occurrence de la négation verbale complète ailleurs que devant l'infinitif ? Pour les causales, l'analyse de *car* entre coordination et subordination est une bonne synthèse des propriétés de ce terme, p. 1370-72. Pour *non que*, p. 1373, il aurait peut-être été utile de préciser que cette locution exige un ensemble de trois propositions, puisque *non que* rejette la proposition qu'il introduit comme cause, mais avec l'obligation d'une suite contrastive.

Quelques remarques sur les concessives : le classement purement sémantique et traditionnel des circonstanciennes conduit, ici peut-être plus qu'ailleurs, à une série disparate parce que comportant des constructions différentes qui correspondent souvent à des valeurs sémantiques assez variées. Une question se pose, à laquelle il n'est pas clairement répondu : beaucoup des locutions utilisées utilisent des pronoms de type *qu-*, mais toujours suivis de *que*, contrairement à leur construction habituelle. Le rédacteur met en relation *quoique* avec le composé *quoi que* p. 1389, et *bien que* avec *combien que* p. 1391, sans préciser l'origine de cette particularité, le maintien du *que*, voire sa redondance dans la forme *quelque que* ; peut-être est-ce lié au subjonctif hypothétique, maintenant lié à *que*, qui figure dans les premières attestations de structures concessives mentionnées p. 1386 ? L'importance du subjonctif est soulignée p. 1397, 1398, dans les tours intensifs qui se passent de *que*. Pourquoi le *que* très présent dans ces constructions peut-il être absent des constructions intensives ? Le texte ne mentionne pas non plus (juste une allusion p. 1397) l'histoire des structures variées, bâties sur les modèles des clivées, des concessives nominales en *quelque*, qui ont des structures différentes avec préposition : *Par quelque temps qu'il fit* (Gide), *Quelque juste fureur dont je sois animée* (Racine), *De quelque innocence dont il puisse se flatter* (Massillon). Il y a beaucoup d'excellents développements sur d'autres constructions (par exemple l'analyse des concessives en *si comme* et *si que*), mais sans doute pas assez de place disponible pour traiter de façon approfondie de cet ensemble.

Le chapitre 36.4 débute par des considérations sur la corrélation. Contrairement à ce qui est dit ici p. 1434, je pense qu'il y a beaucoup plus de phénomènes de corrélation dans les phrases complexes qu'on ne le dit : beaucoup de subordonnées sont introduites par des conjonctions (« locutions conjonctives ») dont le premier élément est l'équivalent d'un prédicat adverbial ayant pour argument le verbe principal, et formant par conséquent un circonstanciel à l'égal d'un complément non phrastique. Les « non régies » le sont souvent plus qu'on ne dit, ainsi toute circonstancielle de temps est un modifieur qui se greffe sur la temporalité du verbe principal, un *avant* n'a de sens que par rapport à l'événement auquel il s'applique. Les complétives elles-mêmes, en plus d'occuper des positions d'argument du verbe principal, sont parfois très concrètement annoncées dans la principale par des cataphores, *ce* en ancien français, *ceci* ou *cela* en français actuel. Mais il est vrai que la corrélation est plus sensible quand elle oblige à des marqueurs discontinus, ce qui est le cas dans les comparatives.

L'étude des comparatives montre le développement des adverbes de comparaison préfixé par *au-*. Le maintien de *si* dans les contextes de négation s'explique-t-il par l'homonymie avec le marqueur de consécution (p. 1438) ? Ne serait-ce pas plutôt l'indéfinition plus grande de *si*, qui lui permet de marquer le haut degré, qui serait sentie comme une gêne dans la comparaison avec une valeur de référence donnée par le complément comparatif ? Le maintien possible de *si* dans les comparatives niées va dans ce sens, la négation annihilant l'interprétation intensive et supprimant l'exactitude de la référence au degré. Un détail, p. 1443 : le rédacteur mentionne avec des exemples éclairants la possibilité de construire le *que* comparatif devant le *que* d'un complément propositionnel, et mentionne le *ce* qui peut être intercalé. Il aurait pu mentionner le *non pas* qui joue ce rôle dans les comparatives d'inégalité : *Il aimera mieux qu'on croie que vous lui avez fait tort, que non pas que vous lui ayez fait grâce* (Vaugelas, dans Haase, §103A).

A propos des relatives, le trop bref passage parlant des relatives prédicatives montre que ces constructions existent dès l'ancien français. Une construction, attestée en français préclassique, mais pas mentionnée ici, montre avec les verbes comme *voir* la dissociation de la conjonction et du sujet : *Ha je le vois pour vous, je le vois qu'il expire* (Pierre Motin, avant 1592), ce qui fait supposer que le *qui* pourrait avoir amalgamé la conjonction et le sujet *il* prononcé sans consonne (c'est suggéré pour une autre construction p. 1454). La construction « problématique », mais bien attestée, où le relatif est dû au déplacement du pronom sujet : *C'est un miracle que je prie Dieu qui dure toujours* est peut-être explicable par la répugnance du français à laisser un verbe sans marque de sujet. Il serait intéressant de savoir quand ce tour s'est développé.

Faute de place, je ne commenterai pas la syntaxe de l'oral, sauf deux brèves remarques : la première, sur l'usage de la négation sans *ne*, à propos de l'expression *compter pour rien* p. 1474 : la proposition négative, si je puis dire, est encapsulée dans le complément de *pour*, donc la construction verbale classique est une assertion, mais il est vrai qu'il y a toujours eu des emplois en négation associée *je ne compte pour rien*, avec un autre sens. L'autre remarque a trait à l'inversion du sujet pour l'exemple *Viens-tu demain ?* p. 1476. Il me semble qu'il est sorti de l'usage, sauf au Québec, de dire *Viens-tu* à quelqu'un.

Je me limiterai à ces remarques. Cet ouvrage est foisonnant, il contient quantité de connaissances, de données et d'explications qui en feront certainement un outil indispensable pour les chercheurs et les spécialistes. On peut regretter des manques, quelques négligences, quelques conventions ou timidités dans les analyses, des répétitions aussi, et surtout l'absence de place pour des développements plus détaillés, mais il faut saluer comme il le mérite ce remarquable travail.

### Références :

- BURIDANT C. (2019), *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg, Editions de linguistique et de philologie, Société de linguistique romane.
- HAASE A. (1965<sup>3</sup>), *Syntaxe française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Delagrave.
- HASPELMATH M. (1997), *Indefinite Pronouns*, Oxford University Press.
- HIRSCHBÜHLER P. (1992), « L'omission du sujet dans les subordinées V1: les *Cent Nouvelles Nouvelles* de Vigneulles et les *Cent Nouvelles Nouvelles* anonymes », *Travaux de linguistique*, 25, p. 25-46.
- KEMP W. (1982), « Les superlatives les plus expressives que tu peux pas avoir: *pas* explétif dans la subordonnée superlative », in C. Lefebvre (éd), *La syntaxe comparée du français standard et populaire, approche formelle et fonctionnement*, t.2, *Langue et Société*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, p. 247-294.
- KLIMA E. (1964), «Negation in English», In J. Fodor, J. Katz (éds), *The Structure of Language*, Englewood Cliffs, N. Jersey, Prentice Hall, p. 246-323.
- KUNTSMANN P. (1990), *Le relatif-interrogatif en ancien français*, Genève, Droz.
- MULLER C. (1996), *La subordination en français*, Paris, Armand Colin.
- MULLER C. (2009), «Major constituent order, information packaging, and narrative structure in two Middle French texts», In A. Dufier, D. Jacob (éds), *Focus and Background in Romance Languages*, Amsterdam, John Benjamins, p. 239-279.
- SKÅRUP P. (1975), *Les premières zones de la proposition en ancien français*, Copenhague, Akademisk Forlag.